



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 69556

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la carte nationale d'identité électronique (CNIE). La CNIE, payante et obligatoire, comporterait les empreintes des deux index, une photo numérisée et une signature électronique. Ces informations pourraient conduire à des dérives d'utilisation risquant de porter atteinte à la vie privée. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de parfaire la CNIE par un système de protection de la vie privée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69556

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6772